



CR de la réunion du CoDir du 04/09/2025

du 04/09/2025 à 20h30 à la Maison des archers.

Présents : Séverine CHAMLA, Sébastien DAWO, Arnaud DELAPIERRE, Jean-Noël DETEIX, Serge GLORIAN, Ghislain LE STER, Jean-Pierre LIETARD ; Gilles MERCIER ; Michèle MESCOLA, Aurore NANGONDO ; Paul PEROUZE ;

Excusés : Théo LAMOTHE

1/ Informations Générales

Tir du Roy 2025 :

Merci à Michèle pour l'organisation du Tir du Roy 2025 le 30 aout dernier et toutes nos félicitations à notre nouveau Roy Arnaud, notre roitelette Jade et notre Princesse Lucille.

Créneaux horaires du gymnase pour 2025-2026 :

Nous conservons les mêmes créneaux horaires au gymnase que l'an dernier à savoir le lundi de 20h30 à 22h30, le vendredi de 17h00 à 21h00 et le samedi matin de 8h30 à 13h00.

Reprise des séances encadrées :

La reprise des séances encadrées aura lieu le vendredi 19 septembre à 19h00 au Gymnase pour les jeunes non débutants et les adultes n'ayant pas encore atteint le niveau de la flèche rouge et le samedi 20 septembre à 9h00 au Gymnase pour les archers débutants.

Ajout d'une armoire dans le local du gymnase

Sous l'impulsion de l'AGSE ECA, et avec l'aide de l'équipe bricolage, une opération de rangement et de mise en déchetterie du matériel obsolète a été faite en juillet dans le local des associations du gymnase. Nous attendons maintenant la fourniture d'une armoire supplémentaire par Rambouillet Territoires pour répondre à notre besoin de stockage supplémentaire lié à l'augmentation de nos effectifs et du nombre de valises d'arcs métalliques pour les archers non-débutants.

Délivrance de reçus fiscaux par l'AGSE ECA à ses donateurs ouvrant droit à réduction d'impôts sur le revenu

Suite à notre demande de décembre 2024, l'administration fiscale, après examen de notre dossier nous a confirmé en aout 2025 que notre association remplissait les conditions prévues aux articles 200 et 238bis du code général des impôts pour être éligible au dispositif de mécénat et que nous pouvions, en conséquence, délivrer des reçus fiscaux à nos éventuels donateurs.

Il nous a été précisé que seules les sommes versées sans contrepartie (dons) peuvent ouvrir droit à réduction d'impôts, ce qui exclut donc les cotisations des membres de l'association ainsi que les sommes perçues par le club dans le cadre d'un contrat de sponsoring ou de l'organisation d'un team-building.

Si vous souhaitez faire un don au club à titre personnel ou via votre entreprise dans le cadre de cette opération de défiscalisation, vous pouvez contacter Gilles ou Jean-Noël pour avoir plus de précisions à ce sujet.

Opération « Ma Petite Sponso » proposée par la FFTA.

L'AGSE ECA a décidé de participer à l'opération de « cash-back » (ou rétro-commission en français) proposée par la FFTA et qui permet aux adhérents d'économiser et de soutenir financièrement leur club lors de leurs achats dans les magasins participants à l'opération. Ces derniers reversent alors de l'ordre de 3 à 5% du montant des achats effectués. Il est possible d'allouer 100% de cette somme à votre club ou d'en allouer la moitié et de garder l'autre moitié.

Compte tenu du point précédent, il est important de noter que les sommes allouées au club dans le cadre de cette opération donneront droit à l'émission d'un reçu fiscal pour réduction d'impôts.

Jean-Noël a testé le système cet été dans différentes enseignes (Auchan, Carrefour, Castorama, Aubert, Europcar et Décathlon) et a pu ainsi générer 26€ pour le club en lui allouant 100 % de la rétro-commission.

Si on imagine que chaque membre du club puisse en moyenne générer une somme de 20€ /an cela permettrait de générer au global un montant de l'ordre de 1200€ . Il s'agit donc potentiellement d'une source de recette supplémentaire très importante pour le club pour accompagner l'augmentation des effectifs et financer les besoins de matériels correspondants.

N'hésitez pas à revenir vers un des membres du bureau pour avoir des précisions supplémentaires à ce sujet.

Autres points :

Jean-Noël nous informe qu'il va être de devoir s'absenter pendant plusieurs semaines pour raison médicale et propose de consacrer la suite de la réunion à l'organisation de la FDLVA et du lancement de la saison 2025-2026.

2/ Organisation de la FDLVA et du lancement de la saison 2025-2026

Séances encadrées débutants :

10 des 12 archers en stage découverte ont exprimé leur souhait de poursuivre l'aventure avec nous pour la nouvelle saison. Les 2 places disponibles (1 adulte et 1 jeune) ont été prises par 2 personnes en liste d'attente. Nous sommes donc complets pour le cours débutant du samedi matin.

Stage découverte :

Cette année, nous prendrons les inscriptions pour le stage découverte dès la FDLVA de septembre 2025. Le nombre total de places est fixé à 12 personnes (6 adultes et 6 jeunes). Un appel a été lancé par mail aux archers du club pour savoir combien de places nous devons réserver pour les membres de leur famille proche qui souhaiteraient y participer mais nous n'avons eu aucune demande à ce jour.

Toutes les personnes inscrites en liste d'attente ont été contactées pour leur demander si elles étaient toujours intéressées pour participer à ce stage. A ce jour, 3 personnes ont répondu favorablement en demandant de leur réserver une place.

Un chèque de 100€ (tarif licence + location de matériel) sera demandé lors de l'inscription mais il ne sera débité qu'au début du stage découverte.

En cas de désistement le montant de l'inscription ne sera remboursé que si le stagiaire a pu être remplacé par un autre candidat pour ce stage. Une liste d'attente sera donc établie lors de la FDLVA.

Nous profiterons de ces inscriptions pour renseigner l'œil directeur et la taille des archers inscrits afin d'anticiper la préparation de leur matériel.

Mise à jour des formulaires de demandes d'inscriptions 2025-2026 :

Conformément à la décision prise en AG en février dernier, le montant des cotisations reste identique à celui de l'année 2024-2025. Les formulaires de demandes d'inscriptions ont été mis à jour pour se mettre en conformité avec les demandes de la FFTA (prise de connaissance de la réglementation fédérale, de ses instances et du club, droit à l'image, autorisation, d'activation de « Ma petite Sponso »...) et ont été validés en séance.

Ils ont été diffusés aux membres du club le soir même et mis en ligne sur le site du club dans la rubrique « Espace Membres »

Attestations de paiement pour les CE : Gilles

Mise à jour du fichier d'inscriptions Excel sur le Drive : Séverine et Gilles

MAJ Version 2025-2026 du fichier de suivi des flèches/plumes sur le drive : Ghislain

(La version 2024-2025 est à jour du dernier passage de flèches)

La mise à jour du calendrier sur le site avec l'ensemble des dates des séances encadrées du vendredi + samedi (hors congés) ainsi que les dates des manifestations décidées lors de la dernière réunion a été faite par Sébastien.

Organisation de la FDLVA du 13 septembre :

Le cours débutant étant complet, nous proposerons comme l'an dernier aux archers adultes qui le souhaitent de s'inscrire en débutants à Rochefort avec la possibilité en 2^{ème} année soit de rester à Rochefort soit de revenir aux Essarts.

Qui pourra être présent pour tenir le stand lors de la FDLVA : Ghislain, Gilles, Séverine, JN

Préparation du stand (affichage, blasons, exposition arc /flèches ? ...): Ghislain, Gilles, Michèle, Séverine

Attribution du matériel le matin pour les 2 nouveaux archers débutants : PAUL et JP

Transport du matériel au gymnase : fait

Vérification de l'état du matériel : fait

Pour info, le CR IDF nous prête pour la saison 5 panoplies d'arcs pour jeunes débutants. (3D + 2G avec 2 niveaux de puissance). Il est important que ces panoplies qui sont numérotées restent complètes et ne soient pas mixées avec du matériel du club pour faciliter leur retour en juin 2026.

L'attribution, des arcs métalliques des archers adultes 2^{ème} année sera faite en fin d'année 2025.

Il faudra au préalable demander aux personnes concernées si elles souhaitent conserver leur arc actuel ou changer d'arc pour un arc métallique.

*Cela concerne AS DAMOUR / Lorna DUGAST/ Fanny GASTEL / Céline GIAMMATTEI /Robert MAUNE/
Anna THOMAS.*

4-Achats de matériel pour la préparation de la saison 2025-2026 :

Nous avons reçu les carquois, palettes, fausses cordes, protège bras, viseurs (2), équerres, clickers, et petits stabilisateurs.

Nous avons la confirmation de Normandie Archerie que nous recevrons le reste du matériel avant la reprise des séances encadrées.

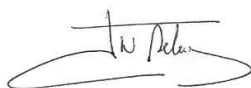
Nous n'avons pas pris de plastrons car il en reste au gymnase et qu'il faudra préciser les tailles dont nous avons besoin le cas échéant.

Vêtements Nature

Aurore a fait des devis pour des vêtements de couleurs bleues. Elle demande des précisions pour affiner le devis et les modalités de commandes.

Un logo spécifique (dans le dos des vêtements) pour le tir nature est à l'étude.

Fin de la réunion à 23h15.



JN DETEIX



S. CHAMLA